

M^{lle} DE MONTPENSIER

PETITE-FILLE DE HENRI IV

COLLATIONNÉS SUR LE MANUSCRIT AUTOGRAPHE

AVEC NOTES BIOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES

PAR A. CHÉRUEL

Maître de conférences à l'École normale
Vice-recteur adjoint à la Faculté des lettres de Paris

TOME PREMIER



PARIS

CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

28, QUAI DE L'ÉCOLE

1858

Charles du Barail

L'Homme de l'Ombre du Roi-Soleil

Le poids d'un blason



SEMPER PARILLANS

X Barail avoit servi sur les vaisseaux, l'année du siège de Maestricht (3). La campagne d'après, il fut volontaire en Flandre avec un de ses amis, le marquis de Sauvebœuf, qui étoit un garçon de mérite et fort attaché à M. de Lauzun. Quand il sut en Flandre, où il étoit, sa maladie, il vint à Paris, où il apprit qu'il étoit guéri.

L'hiver se passa à l'ordinaire; [il y eut] des opéras, où j'allois par bienséance et pour faire connoître au roi que je surmontois tout pour lui plaire. La maladie de M. de Lauzun me fut une occasion de lui écrire une lettre fort pressante pour lui demander du soulagement, et que la permission qu'il m'avoit donnée de lui parler

CHAPITRE PREMIER.

(1688-1690.)

X
Mademoiselle reprend ses Mémoires après un long intervalle de temps.—Elle revient sur le grand-duc, sur Barail, sur madame de Nogent, sur les causes de la disgrâce de Lauzun, sur la retraite de mademoiselle de La Vallière, sur madame de Longueville et ses fils.—Relations de Mademoiselle avec l'abbé de Rancé.—Elle fonde un hôpital à Eu et un séminaire des sœurs de charité.— Relations de Lauzun et de Fouquet.— Mariage de Marie-Louise d'Orléans avec le roi d'Espagne.— Mariage du Dauphin avec une princesse de Bavière.— Détails sur la mère de cette princesse.— Retraite de madame de Montespan.— Mademoiselle va la visiter à Paris.—Retour de madame de Montespan à la cour.—Le roi et la reine vont au-devant de madame la Dauphine.— Le Dauphin l'épouse à Châlons.— Présents qu'on lui fait.— Caractère de la reine.— Autorité qu'avoit sur elle la Molina.—La reine n'aimait que les mets qui venaient de chez cette femme.— La Molina est renvoyée en Espagne.— Autre favorite de la reine, nommée Philippa.

[Quand le grand-duc vint en France, M. de Lauzun lui fit des honnêtetés], qui furent fort bien reçues (2) et

(1) Cette troisième partie des Mémoires de Mademoiselle a été écrite vers 1689 ou 1690. Mademoiselle y revient sur plusieurs des faits racontés dans la seconde partie, mais avec une confusion qui trahit l'affaiblissement de sa mémoire.

(2) Le commencement de la troisième partie manque dans le

que le grand-duc parut n'avoir pas oubliées : car dans le temps de mon mariage il pria l'ambassadeur de Venise, qui étoit son ami (dont j'ai parlé plusieurs fois sans le nommer; il s'appeloit Contarini) de lui faire ses compliments, qu'il reçut le mieux du monde. Malgré le déchainement de Madame, il lui manda qu'il tenoit à honneur de l'avoir pour son beau-frère et qu'il trouveroit toujours en lui un bon ami. L'ambassadeur eut un grand plaisir à me dire cette réponse, et quelque mal que je fusse avec Madame, il continua la même amitié et correspondance qu'il a toujours fait avec moi.

X Barail fit quelques campagnes avec le marquis de Sauvebœuf (1), qui avoit un régiment de dragons, que M. de Lauzun lui avoit fait donner. Il avoit été cadet dans la compagnie. Tout ce qu'il y avoit de gens de qualité en ce temps-là se mettoient dans les gardes du corps; c'étoit la mode. La compagnie de Noailles et celle de Lauzun et particulièrement cette dernière avoient tout, et les autres peu. Barail fit aussi une campagne sur mer. Il ne perdit nulle occasion de servir le roi et de se distinguer dans les occasions, croyant par là être plus en état de pouvoir servir M. de Lauzun pour lequel il avoit une véritable passion.

Les hivers il venoit à Paris et venoit plutôt deux fois qu'une à Luxembourg, où il servoit M. de Lauzun fort utilement; car les manières de madame de Nogent ne me plaisoient pas toujours; je découvris qu'elle étoit

manuscrit autographe (f° 252); je l'ai rétabli d'après le sens général de la phrase, en mettant entre [] les mots ajoutés.

(1) Les anciennes éditions ont remplacé ce nom par celui de Fabert; mais il y a ici, comme plus haut (p. 376) Sautebœuf.

Je reviendrai souvent à Barail, quoique j'en paroisse éloignée. Je lui contoïis tout ce que j'entendois dire de M. de Lauzun; personne ne travailloit à lui rendre de bons offices auprès de moi [que Barail]. Comme l'on croyoit que les soins que je prendrois pour le faire sortir pourroient être de quelque poids, on tâchoit de lui nuire en tout ce que l'on pouvoit, et Barail me trouvoit fort souvent bien dégoûtée de tout ce que l'on m'en disoit : il raccommoïoit tout et s'en alloit bien content. Personne ne se seroit jamais avisé de ce que j'ai fait pour le faire sortir; mais il n'est pas encore temps de le dire. Madame de Nogent croyoit qu'en me disant force choses si impertinentes que je n'ose les dire, tant elles sont pauvres et basses, cela maintiendrait (1) son frère auprès de moi : et tout cela faisoit un effet contraire et me mettoit en colère, et Barail raccommoïoit tout : je n'ai jamais vu un si fidèle ami que celui-là et savoir si bien ménager une personne aussi difficile à gouverner que moi. On se lasse de tout, et il est aisé, quand on ne voit pas les gens, que l'on a bien aimés, et que l'on vient dire : « Il ne vous aimoit point; quand on lui a promis de lui donner des biens, des charges, il vous a plantée là; le jour que le roi

zun, se déflant de la sincérité de madame de Montespan, se cacha un jour dans sa chambre avant que le roi arrivât. La conversation qu'il entendit confirma ses soupçons. Peu de temps après il accabla d'injures madame de Montespan. Ce fut certainement une des causes de sa disgrâce. Il faut lire cette scène dans Saint-Simon. Voy. aussi le passage des Mémoires de Segrain cité plus haut, p. 308, note.

(1) Il y a bien dans le texte *maintiendrait* et non *desservirot*, comme le portent les anciennes éditions.

étoient pas avantageuses, on prenoit un grand soin de me les cacher; aussine les ai-je sues que depuis. **Barail** eut permission d'y aller; il y resta huit jours; les premiers, Saint-Mars étoit toujours en tiers. Enfin M. de Lauzun trouva invention de mettre une lettre dans un morceau d'étoffe que l'on met devant les cheminées, et **Barail** lui fit réponse; après quoi il fut fort gai, et Saint-Mars lui disoit : « Voilà comme il faut être; » et il trouva moyen d'entretenir **Barail** d'une manière qu'il lui fit entendre tout ce qu'il voulut, sans que Saint-Mars s'en aperçût, et il (1) disoit à **Barail** : « Vous voyez bien que sa prison lui a changé l'esprit; car il dit mille choses que l'on n'entend point. » Vous jugez bien qu'il lui parla fort de moi, et que **Barail** n'oublia rien de tout ce qu'il me falloit dire pour m'engager plus que jamais à être dans ses intérêts. M. de Lauzun se plaignoit d'avoir un bras dont il ne s'aideroit point, et demandoit que l'on lui envoyât un chirurgien. Madame de Nogent fit force allées et venues pour l'obtenir; **Barail** y alloit aussi. Tant qu'il n'y eut que madame de Nogent, elle n'obtint rien; enfin les assiduités de **Barail** à se montrer devant le roi, et les persécutions qu'il faisoit à M. de Louvois, firent que l'on lui permit d'y mener un chirurgien, et ce fut la cause de son voyage. Le chirurgien dit qu'il ne pouvoit guérir qu'il ne prit des eaux de Bourbon.

Toutes les affaires de M. de Lauzun font que j'oublie de mettre les choses dans les temps où elles sont arrivées.

le plus facile de lire. Mademoiselle a sans doute voulu dire que Lauzun fut privé de cette société et de ses intrigues.

(1) Saint-Mars.

(1680)

DE N^{OS} DE MONTPENSIER.

615

[Retour à l'Accueil / Back Home](#)

CHAPITRE II.

(1680.)

Barail revient de Pignerol. — Ses entretiens avec madame de Montespan, qui paraît favorable à Lauzun. — Maison de la Dauphine organisée. — Mécontentement de madame de Soubise. — Elle cherche à indisposer Mademoiselle contre le roi. — Elle s'éloigne pour quelque temps de la cour. — Maladie du Dauphin. — Madame de Montespan devient surintendante de la maison de la reine. — Affaire des empoisonnements. — Intrigues de cour. — On fait entendre à Mademoiselle que pour délivrer Lauzun elle devoit faire le duc du Maine son héritier. — Mandé de madame de Montespan pour l'y amener. — Mademoiselle parle au roi de ce projet. — Guérison du Dauphin par un remède extraordinaire. — Donation faite par Mademoiselle au duc du Maine. — Mademoiselle achète Cholsy. — Description de ce château. — Galerie de portraits de famille. — Digression à l'occasion de ces portraits sur les maisons de Condé, de Guise, sur le prince de Toscane, la maison de Joyeuse, celle de Montpensier. — La nouvelle de la donation faite par Mademoiselle commence à se répandre. — Madame de Montespan déclare à Mademoiselle que le roi ne consentira jamais à son mariage public avec Lauzun.

Quand **Barail** revint de Pignerol, il vit madame de Montespan, qui commençoit, il y avoit longtemps, à témoigner vouloir servir M. de Lauzun, quand elle en trouveroit les occasions. Jamais elle ne m'a paru (1) aucune aigreur contre lui; mais comme c'est une femme

(1) Faut paraître.

ceurs; mais à Barail, elle lui disoit : « On ne se moque pas du roi; quand l'on a promis, il faut tenir. » Je lui disois : « Mais je veux la liberté de M. de Lauzun, et si, après que j'aurai donné, on me trompe et que l'on ne le fasse pas sortir. » Toutes ces conversations me donnoient beaucoup d'inquiétude et me faisoient passer de méchantes nuits. Quand Barail avoit été à Pignerol, M. de Lauzun lui avoit dit : « S'il ne tient qu'à ma charge pour me faire sortir, je l'abandonne volontiers et en donnerai la démission sans aucune difficulté. » Je lui avois mandé que je donnerois de mon bien à M. du Maine pour cela. Il m'en avoit fort remerciée, et y consentit avec plaisir; car depuis qu'il étoit en prison, je lui avois donné le comté d'Eu, et madame de Nogent l'avoit accepté pour lui. Elle avoit fait ce qu'elle avoit pu pour avoir le contrat des mains, mais je ne lui avois pas voulu laisser; il étoit entre celles de Barail. X

Après bien des allées, des venues, on dit un jour à Barail que, si je n'exécutois ce que j'avois promis, on le mettroit à la Bastille. Cela m'alarma fort. Enfin je consentis à ce qu'ils voudroient, et je fis une donation à M. du Maine de la souveraineté de Dombes, et on se servit du même contrat que j'avois fait pour donner le comté d'Eu à M. de Lauzun, qui étoit une vente, parce que l'on ne peut donner son bien en Normandie. Ce contrat se passa chez madame de Montespan; elle accepta la donation et la rente avec pouvoir du roi. Il y avoit M. Colbert, son neveu Vaubourg, et Foin, notaire, et Chapé, madame de Montespan, Barail et moi. X

Après que tout fut signé, M. Colbert l'alla dire au roi. Je demurai chez madame de Montespan : Il n'y

j'avoit fait, et qu'il auroit mieux valu me dire des duretés que de me flatter dans une chose que je souhaitois et qui étoit impossible; mais comme on va à ses intérêts plutôt qu'à ceux des autres, on se ménage et on ne les ménage point. Cette promenade fut fort longue; et quoiqu'elle n'aime guère à marcher longtemps, elle me tint toujours compagnie sans se plaindre.

Le soir, comme le roi vint souper, je le remerciai très-humblement de m'avoir accordé la liberté de M. de Lauzun; mais que la grâce ne seroit pas entière tant qu'il n'auroit pas l'honneur de le voir et d'être auprès de lui : ce qu'il souhaitoit par-dessus toute chose, sa liberté ne lui étant rien sans cela; que j'espérois qu'il reprendroit pour lui ses anciennes bontés et qu'il oublieroit ses fautes; que j'étois si attendrie de ses bontés pour moi et pour M. de Lauzun, que je craignois de pleurer devant le monde, et que je ne pouvois dire tout ce que je sentoais dans mon cœur. Je crois que, le soir, madame de Montespan lui parla pour envoyer promptement les ordres. M. de Louvois envoya dès le matin chercher Barail, pour lui dire que le roi lui venoit de donner ordre de mander à Saint-Mars de mener M. de Lauzun à Bourbon, où il avoit besoin d'aller pour sa santé, et qu'il pouvoit y aller s'il vouloit; que le roi le trouvoit bon; et lui fit quelques honnêtetés, lui disant qu'il ne se vanloit pas d'y avoir contribué; X que Barail en savoit plus que lui. Barail lui demanda s'il ne prendroit point congé du roi : M. de Louvois lui dit que oui, et qu'il se présentât dans la galerie lorsque le roi passeroit pour aller à la messe.

X Barail vint m'éveiller pour me dire ce que M. de Louvois lui avoit dit, et qu'il vaudroit autant que M. de

Lauzun ne sortit pas que d'être accompagné de Saint-Mars ; qu'ils ont tous les jours des démêlés et que cela lui feroit de nouvelles affaires. Je me levai et m'en allai chez madame de Montespan pour [le] lui dire et je proposai que ce fût Saint-Ruth qui le gardât avec des gardes du roi, et quelque exempt des gardes du corps. Madame de Montespan envoya je ne sais pas qui parler au roi ; le roi dit que ce ne pouvoit être des gardes du corps ni un officier qui le garderoit ; mais que , comme ç'avoient été les mousquetaires qui l'avoient mené, il faudroit que c'en fût des deux compagnies (1) ; que je choisirois celui des officiers qui me seroit le plus agréable. Je dis à madame de Montespan : « Voyons. » Barail dit : « Tout est bon. » M. de Noailles vint chez madame de Montespan ; il nomma Maupertuis, dont je fus fort contente. On l'alla dire au roi, qui dit, en passant pour aller à la messe : « J'ai changé l'ordre : ce sera Maupertuis. » Tout le monde fut fort étonné de voir Barail parler au roi et faire comme un homme qui prend congé.

En m'en retournant de la messe, je dis à Maupertuis : « Je vous souhaite un bon voyage. » Il me répondit : « Je ne sais ce que c'est. » Je lui répliquai : « Je ne vous en dirai pas davantage ; mais je suis ravie que ce soit vous : je vous prie de lui bien faire mes compliments. » M. de Louvois renvoya querir Barail et lui dit : « Comme M. de Lauzun a eu quelques démêlés avec Saint-Mars pendant sa prison, le roi a jugé plus à pro-

(1) Il y avoit deux compagnies de mousquetaires, que l'on distinguait par la couleur de leurs chevaux : les mousquetaires noirs et les mousquetaires gris.

pos d'envoyer M. de Maupertuis et des mousquetaires pour le garder ; et comme le voyage est long et que la saison des eaux avance, Maupertuis avec quatre mousquetaires partiront en poste, et trouveront les autres au retour à Lyon. » Ils étoient douze et un maréchal des logis nommé Rouvillas.

X Barail fut fort content : il partit incessamment. M. de Lauzun eut une très-grande joie, quand il arriva. M. Fouquet étoit mort (1) l'hiver auparavant ; il l'avoit vu et s'étoit raccommo-
 X d'été. Madame Fouquet n'étoit pas contente de lui ; car il en avoit fait force contes, et depuis même, pendant qu'il étoit à Bourbon. Il ne se sépara pas trop bien avec Saint-Mars et sa femme, ni avec d'Érville, gouverneur de Pignerol, qui est un fort bon homme, et qui avoit toujours eu beaucoup d'honnêtetés pour lui en toutes occasions. Je lui conseillai fort de ne voir personne à Bourbon ; de témoigner qu'il ne songroit qu'à voir le roi, et que tout hors cela lui étoit indifférent. Il écrivit des merveilles et ne fit pas de même.

Madame de Nogent avoit fait un voyage à Pignerol, il y avoit un an ; elle avoit été à Turin voir madame de Savoie, et l'avoit fort priée, par l'ancienne amitié qu'elle avoit eue pour son frère, de vouloir travailler pour sa liberté. Elle s'étoit donné là des airs fort ridicules et qui m'avoient déplu, quoique je n'aie pas tout su ; mais je crois qu'elle m'avoit fort reniée. Elle avoit fait une tracasserie que La Motte m'avoit découverte, étant enragée contre elle d'une affaire qu'elle lui avoit

(1) Le 23 mars 1680.

voulu faire, dont le détail seroit trop long et peu moral pour madame de Nogent et M. de Lauzun. La Motte, outrée donc contre madame de Nogent, m'avoit écrit une lettre de quatre feuilles de papier, me disant qu'elle ne pouvoit pas être toujours la victime de madame de Nogent, et savoir que je ne parlois pas d'elle avantageusement, elle qui ne m'avoit jamais rien fait et qui ne souhaitoit que l'honneur de mes bonnes grâces et à se justifier auprès de moi. Il y avoit dans le paquet une lettre de madame de Nogent, où elle me vouloit faire passer pour une sotte, écrivant à un de ses parents, qui avoit donné sa lettre à La Motte.

Un prêtre m'apporta ce paquet à Choisy de la part des carmélites et s'en alla. Quand madame de Nogent fut revenue de Pignerol, je lui montrai ; et depuis ce temps-là je la vis moins. Je ne la menai point ici (1) avec moi ; elle vit bien qu'ajustant cette lettre avec sa conduite, j'y avois connu des vérités qui ne lui étoient pas avantageuses. Je ne lui mandai rien du voyage de M. de Lauzun à Bourbon ; M. de Louvois l'envoya querir et lui dit, à ce que j'ai su : « Votre frère sort pour aller à Bourbon ; il faut que vous l'alliez querir à Lyon pour l'y mener, et que vous fassiez tout comme si vous aviez eu part à cette affaire, quoique Mademoiselle et X Barail aient tout fait sans votre participation. » Quand elle me vint voir pour me dire adieu, elle me dit : « Quelques mauvais traitements que l'on me fasse, je ferai toujours mon devoir. » Je lui recommandai fort de dire à M. de Lauzun de ne voir personne.

(1) A Lu.

madame de Montespan, qui me dit : « Vous serez bien étonnée de la nouvelle du jour : on a mandé M. de Luxembourg pour servir son quartier. Quand je l'ai su, j'ai dit ce que je devois dire. Qui l'auroit cru, après tout ce qui est arrivé, que le roi eût voulu qu'il servit auprès de sa personne ? » Elle m'avoit dit souvent, pendant qu'il étoit en prison : « Voici une affaire heureuse pour M. de Lauzun : cela le fera rentrer dans sa charge. » Je fus fort affligée, car j'avois toujours compté là-dessus, et il le comptoit beaucoup aussi. J'envoyai querir Barail toute la nuit. Le lendemain, j'envoyai chercher M. Colbert, à qui je dis tout ce que peut dire une personne qui croit qu'on doit tout faire pour elle et pour qui on ne fait rien. M. Colbert me dit : « On n'a point du tout parlé de la charge ; car on n'a pas cru que M. de Lauzun pensât à y rentrer. »

Comme la saison de Bourbon fut passée, il fallut qu'il allât en quelque lieu pour y pouvoir retourner l'autre. On l'envoya dans la citadelle de Châlon-sur-Saône : on me donna le choix de deux ou trois lieux. Comme celui-là étoit plus près et plus beau que les autres, je le choisis ; il en fut fâché, quand je lui mandai ce qu'avoit dit la maréchale d'Humières, et qu'on trouvoit ridicule qu'il l'eût vue souvent. Il dit qu'il n'en étoit rien et que l'on se l'étoit imaginé. Quand madame de Nogent revint de Châlon, elle le désavoua ; je l'ai fort peu vue depuis ce temps-là. Quand il sut le retour de M. de Luxembourg, il fut au désespoir : il se conduisoit aussi mal à Châlon (1) qu'il avoit fait à Bourbon ; car il en-

(1) Mademoiselle a écrit ici *Chaumont*, sans doute par inadvertance.

On parla dans ce temps-là d'un voyage que le roi alloit faire en Allemagne. M. Colbert me vint proposer de suivre la reine ; mais je ne le voulus pas : on me dit qu'il y avoit beaucoup de petite vérole sur les chemins, et je crains fort ce mal. Il vint un courrier de la part de Maupertuis, et M. de Lauzun m'en envoya un pour savoir où il iroit au sortir de Bourbon. On lui marqua Nevers ; puis il ne le voulut pas ; on renvoya après pour changer cela pour Amboise.

Le roi partit (1) ; moi je m'en retournai à Choisy, où en arrivant je croyois trouver Barail, que j'avois vu en partant de Fontainebleau. Comme c'est un garçon dans une grande piété et fort détaché de toutes les choses du monde, et qu'il disoit souvent que, quand M. de Lauzun seroit sorti, il se retireroit, je crus qu'il s'en étoit allé ; je fus dans une douleur horrible. Le lendemain, je sus qu'il avoit suivi le roi à son voyage. Avant que de partir de Fontainebleau, madame de Montespan m'avoit fort pressée de déclarer la donation que j'avois faite ; cela étoit de quelque utilité (2). Je ne le voulois pas que M. de Lauzun ne fût venu ; je m'étois mise en colère contre elle : nous nous étions pourtant séparées bien ensemble. Le roi permit que je donnasse du bien à M. de Lauzun : d'abord c'étoit Châtellerault et d'autres terres ; mais il ne le voulut pas. Il aima mieux

(1) Louis XIV partit de Fontainebleau le 30 septembre 1681. Il alla jusqu'à Brisach et à Fribourg-en-Brigau. Il ne revint à Saint-Germain que le 16 novembre. On peut consulter sur ce voyage du roi les *Lettres hist.* de Pellisson, t. III, p. 345 et suiv.

(2) On a remplacé, dans les anciennes éditions, cette phrase par la suivante : « Le temps d'y faire cette formalité alloit expirer. »

Saint-Fargeau, qui étoit lors affermé vingt-deux mille livres de rente ; Thiers, qui est une fort belle terre en Auvergne (1), et dix mille livres de rente sur les gabelles du Languedoc. Comme Saint-Fargeau est une duché (2), je comptois qu'il n'y auroit qu'à la réclamer en sa faveur. Au lieu d'être bien content, j'appris qu'il disoit que je lui avois donné si peu de chose, qu'il avoit en peine à l'accepter.

Le roi sut à Vitry (3) que Strasbourg s'étoit rendu, et que M. de Louvois y avoit fait entrer les troupes du roi. Je ne dirai rien de ce voyage : on en sait assez les particularités. Comme il n'avoit plus rien à faire, Strasbourg étant sous l'obéissance du roi, Barail revint me trouver ; il fut voir madame de Montespan, qui l'entre tint plus qu'elle n'avoit fait à Fontainebleau, où j'avois remercié le roi de la bonté qu'il avoit de trouver bon que je donnasse quarante mille livres de rente à M. de Lauzun. Dans la conversation que Barail avoit eue avec madame de Montespan, elle lui dit que M. de Lauzun n'étoit pas content, et qu'il falloit faire ce que l'on pourroit pour me faire donner jusqu'à cent mille francs. Barail lui dit qu'il ne croyoit pas que je le fisse, et qu'il ne m'en resteroit guère. Les gens qui ont été en faveur, à qui rien ne manque et qui ont tout ce

(1) On a ajouté dans les anciennes éditions de la valeur de huit mille livres.

(2) On a déjà vu que Mademoiselle faisoit ce mot féminin.

(3) Louis XIV arriva à Vitry le 2 octobre ; il y reçut la nouvelle de la capitulation de Strasbourg, qui avoit été signée le 30 septembre 1681. Le texte de cette capitulation a été publié dans les *Ouvrages de Louis XIV* (t. IV, p. 208 et suiv.).

qu'ils demandent, croient qu'il n'y a qu'à donner. **Barail** ne me dit cela qu'après le retour de la cour; que madame de Montespan m'en eut parlé avec de grandes instances. Quand je lui dis, il me répondit qu'elle lui avoit dit à Vitry.

Pendant le voyage de la cour, je demurai à Choisy : le roi m'écrivit qu'il me prioit de vouloir déclarer ce que j'avois fait pour le duc du Maine, avec un si grand empressement et des manières si tendres, que je ne pus m'en défendre, et m'ordonnoit d'aller au-devant de lui à Villers-Cotterets (1), qui est une maison du duché de Valois. Cette nouvelle se divulgua et fut mise dans les gazettes; les uns admirèrent ce que j'avois fait, les autres le blâmèrent. Les amis de madame de Montespan et les gens de la cour qui étoient à Paris m'en vinrent faire compliment; Madame de Thianges et M. de Noailles furent des premiers.

J'allai à Villers-Cotterets; le roi me reçut à merveille et me dit que Monsieur, à qui il avoit dit l'affaire devant que de la dire à tout le monde, l'avoit fort bien prise, et qu'il lui avoit dit : « Tout ce qui sera agréable au roi, et que l'on fera pour vous plaire me fera toujours plaisir. » Il me dit la même chose, et qu'il m'avoit toujours aimée sans intérêt. Madame de Maintenon me dit que le roi [le] lui avoit dit, il y avoit longtemps; mais que ne lui ayant pas fait l'honneur de lui en parler, elle n'avoit osé commencer; qu'elle me supplioit de croire que cela lui feroit avoir un tel attachement à mon service, que j'aurois tout sujet de croire qu'elle

(1) Le roi arriva à Villers-Cotterets le 14 novembre 1681.

mois mieux qu'il ne revint point. Madame de Montespan dit : « A la cour il faut toujours prendre : tout vient l'un après l'autre. »

Barail l'alla encore querir, en dessein de lui bien dire tout ce qu'il avoit à faire pour ne manquer à rien. Toute la cour me vint voir pour m'en faire compliment. M. de La Feuillade me dit une chose bien sincère et de bonne foi. Il me dit : « Tout le monde se vient réjouir avec vous du retour de M. de Lauzun, et pour moi, je crains que son état n'empire, s'il ne le sait ménager. S'il fait bien, après avoir vu le roi, il ne vous verra pas; il s'en ira à Saint-Fargeau ou à Lauzun, jusqu'à ce qu'il plaise au roi qu'il revienne tout à fait auprès de lui; car il ne doit point avoir de véritable joie qu'en ce temps-là, craignant que le roi ne lui ait pas tout à fait pardonné. Si vous êtes de mon avis, tant mieux pour vous; mais si vous n'en êtes pas, tant pis. » Je lui dis : « J'en suis et commençois à lui écrire tout à l'heure. » Je lui envoyai un courrier. Il me manda que, quand on étoit en liberté après une longue prison, on étoit bien aise d'en jouir, et que de s'en aller dans une campagne sans compagnie, c'en seroit une autre pour lui. La réponse ne me plut pas. Il ne vint pas si vite qu'il auroit dû : car je croyois qu'il viendrait en poste ou en relais; mais il dit que sa santé étoit si affoiblie depuis sa prison, qu'il n'étoit plus fait comme les autres.

Barail vint devant et dit qu'il arriveroit le lendemain, et si le roi le trouvoit bon, qu'il iroit descendre chez M. de Noailles. On l'approuva. **Barail** me dit qu'il iroit loger à Paris chez Rollinde, jusqu'à ce qu'il eût pris ses mesures. Le roi devoit aller dîner à Versailles le jour qu'il arriva. Madame de Montespan me dit que le

dame. » Je demeurai chez madame de Montespan (1). Il vint à neuf heures trois quarts ; il me dit que l'on ne pouvoit pas avoir été mieux reçu qu'il l'avoit été de tout ce qu'il me venoit de nommer ; que c'étoit à moi qu'il devoit cela ; qu'il ne lui pouvoit jamais rien arriver de bien que par moi, de qui il tenoit tout. Il me tint des propos fort gracieux ; il avoit raison d'en user ainsi. Je ne disois mot ; j'étois étonnée. Barail étoit en tiers. X

On me vint dire que la viande étoit portée ; je m'en allai. Madame la Dauphine et Madame vinrent à moi et me dirent qu'elles avoient fort regardé M. de Lauzun ; qu'elles le trouvoient parfaitement bien fait ; qu'il plaisoit, enfin mille douceurs, qui étoient des flatteries pour lui ; que ce qu'il leur avoit dit étoit d'un ton agréable, d'un air distingué. Je leur dis qu'il étoit fort changé ; qu'il avoit eu tant de maux, sans celui de la prison, que l'on changeroit à moins, et qu'il étoit si étonné, que l'on ne devoit pas prendre garde à ce qu'il disoit, et qu'elles lui rendoient justice de dire du bien de lui, et qu'il m'avoit paru être charmé de la manière dont elles lui avoient fait l'honneur de le traiter. Le roi n'en dit pas un mot. Monsieur m'en parla fort obligeamment, et tout le monde. Je m'informai le matin s'il étoit parti bientôt après être sorti de ma chambre ; l'on me dit que non et qu'il avoit été chez M. de Louvois, où il avoit demeuré depuis dix heures et demie jusqu'à minuit ; qu'il avoit été ensuite chez M. Colbert, qui étoit couché.

Je trouvai madame de Maintenon le lendemain chez

(1) Les anciennes éditions ont ajouté ici un membre de phrase : J'allai à ma chambre ; il y vint, etc.

CHAPITRE IV.

(1682.)

Lauzun vient à Choisy. — Il montre le même esprit critique qu'autrefois. — Mensonges de Lauzun découverts par Mademoiselle. — Sa conduite à l'égard de Fouquet. — Il se réconcilie avec madame Fouquet. — Lauzun se plaint de Mademoiselle en présence de madame de Montespan, qui lui reproche son ingratitude. — Mademoiselle obtient qu'il soit indemnisé de ses charges. — Emportement de Lauzun en présence de Mademoiselle, qui l'en reprend avec fermeté et douceur. — Lettre que Barail écrit à Mademoiselle pour lui annoncer sa retraite. — Chagrin qu'en éprouve cette princesse. — Vains efforts de Lauzun pour ramener Barail. — Mademoiselle découvre quelle a été la conduite de Lauzun à Amboise. — Lauzun désire commander l'armée d'Italie. — La duchesse de Savoie le demande ; pour quel motif. — Madame de Montespan refuse d'intervenir dans cette affaire à moins d'en être sollicitée par Mademoiselle. — Elle en instruit cette princesse. — Reproches que Mademoiselle adresse à Lauzun. — Caractère de Lauzun. — Alternatives de respect et d'emportement avec Mademoiselle. — Son avidité. — Il reproche à Mademoiselle les dépenses faites à Choisy. — Mensonges audacieux et continuels de Lauzun. — Madame Fouquet lui interdit sa maison. X

Je demurai encore à Saint-Germain, et quatre jours après l'arrivée de M. de Lauzun, je m'en allai à Choisy, sans lui rien mander. Il y vint le lendemain au matin, avec Barail et La Hillière. Il dit : « J'ai été étonné de voir la reine toute pleine de rubans de couleur à sa tête. — Vous trouvez donc bien étrange que j'en aie, moi qui suis plus vieille (1) ? » Il ne dit rien. Je lui appris

(1) Mademoiselle avait commencé le récit de cette scène un

que la qualité faisoit que l'on en portoit plus longtemps que les autres; que je n'en portois qu'à la campagne et en robe de chambre. Je connus que l'esprit de critique qu'il avoit, avant sa prison, n'étoit pas changé. Il faisoit très-beau : nous nous promenâmes fort; il fut de très-belle humeur. Sur les cinq heures il dit : « M. Colbert, que je n'ai pas encore vu, m'a donné audience à sept heures : il ne le faut pas manquer. » Je le grondai de ne l'avoir pas vu plus tôt et d'avoir été deux heures chez M. de Louvois; il me dit : « Je n'y ai été qu'un quart-d'heure, et comme il n'est pas de mes amis, j'avois plus de mesure à garder avec lui. » Je lui reprochai de n'avoir pas été chez madame de Maintenon, et [lui dis] ce qu'elle m'avoit dit. Il me répondit : « Je n'ai osé y aller si tard. »

En partant il dit : « Je suis au désespoir de m'en aller : je suis enchanté de Choisy; mais j'aurai l'honneur de vous voir ce soir; » car je m'en retournois à Paris à huit heures. Barail vint me faire ses excuses de ce qu'il n'étoit pas revenu; mais qu'il s'étoit trouvé si las, lui qui étoit désaccoutumé de marcher, qu'il n'en pouvoit plus; qu'il s'alloit coucher. Je dis à Barail : « Est-ce de bonne foi ? » Il me dit : « Je le crois; je l'ai laissé chez Rollinde. »

Le lendemain, au matin, il vint à Luxembourg; il y avoit beaucoup de monde. Je ne lui parlai quasi point;

peu différemment : « Je me coiffais; il trouva à redire que j'eusse du ruban couleur de feu à ma tête; que je n'étois pas assez jeune. Je lui dis que les gens de ma qualité étoient toujours jeunes. Pour raccommo-der ce qu'il avoit dit, il ajouta que la reine n'en devoit pas porter, etc. » Cette première leçon a été raturée.

des gens qui font du bien; que l'on s'ennuie avec eux; mais il n'importe. » Il fut embarrassé; puis je lui demandai : « Comment vous portez-vous ? Car hier au soir vous allâtes vous coucher en sortant de chez M. Colbert, à ce que Barail me vint dire de votre part ? — Assurément, j'étois dans mon lit à neuf heures. — Vous vous relevâtes donc pour aller chez madame de Langlée ? car vous y étiez à dix. — Quel conte ! — Dites-lui de n'en pas faire; car c'est elle et madame de Valentinois qui sont venues ici, qui m'ont conté la lassitude où vous étiez et la joie que vous aviez que je m'en allois aujourd'hui. » Il fut fort embarrassé, et je repris la conversation : « Vous avez été chez M. Colbert; en avez-vous été fatigué ? car vous lui avez de l'obligation. — Cette plaisanterie durera-t-elle longtemps ? — Tant qu'il me plaira; je suis en droit de dire tout ce que je voudrai, et vous [en obligation] de l'écouter. » La comtesse de Fiesque étoit chez moi; il l'appela : on se mit à parler d'autre chose. Il me demanda à voir mes pierres; je [les] lui montrai. On s'amusa, et il me parut qu'il avoit beaucoup d'impatience de s'en aller : car souvent il disoit qu'il n'étoit plus propre pour la cour; qu'il ne se pouvoit tenir debout, qu'il ne pouvoit marcher, et ne se souvenant plus que Barail et moi savions bien qu'il n'avoit jamais eu mal au bras, il se prenoit le bras et disoit : « Que je sens de douleur ! »

Je m'en allai le lendemain à Saint-Germain, à son grand contentement. Lorsque j'arrivai, madame de Montespan me demanda de ses nouvelles; je lui contai [tout]. Elle me dit : « Qu'il ne nous donne pas de ces façons; elles ne seroient plus de mise, après avoir eu

X **lisson (1) et M. le maréchal de Créqui surent comme il en parloit. Ils dirent à Barail : « Il le faut raccommoder avec madame Fouquet; Mademoiselle l'aura-t-elle agréable ? » Il me le dit. M. de Lauzun me dit aussi que le maréchal lui en avoit parlé. Je trouvais cela fort à propos et j'entendois avec peine qu'il insultât la mémoire d'un malheureux, qui étoit beau-père de M. de Charost (2), qui avoit toujours été son ami et qui en avoit usé à merveille pour lui pendant sa disgrâce. Madame Fouquet (3) étoit petite-fille d'un surintendant de mon père, nommé Villemareuil, de la famille des Castille, gens que je considérois. Il se raccommoda et me dit : « J'ai été chez madame Fouquet; vous l'avez voulu : voilà qui est fait. »**

Il se plaignoit toujours de ses maux; qu'il se mourroit; il se portoit pourtant à merveille. La semaine sainte arriva; je vins de Saint-Germain à Paris; madame de Montespan y vint aussi; je m'en devois retourner le mercredi, et elle aussi. M. Lauzun vint comme je sortois de la messe et me dit : « Je viens de chez madame de Montespan; elle s'en retournera avec vous aujourd'hui; elle va venir dîner ici. » Elle arriva un moment après. En entrant elle dit : « Il faut aller à téné-

(1) Paul Pellisson-Fontanier avait été un des principaux commis de Fouquet et avait composé pour sa défense des mémoires qui sont restés ses chefs-d'œuvre.

(2) Marie Fouquet, fille du surintendant, Nicolas Fouquet, et de sa première femme Marie Fourché, avait épousé, en 1657, Armand de Béthune, duc de Charost.

(3) Nicolas Fouquet avait épousé en secondes noces Marie-Madeleine de Castille-Villemareuil.

X **M. Colbert, qui étoit chargé de travailler à ses affaires, c'est-à-dire de voir avec Barail ce qu'il falloit pour le prix de sa charge, les arrérages de ses appointements et de celle des becs-de-corbin (1), de sa pension de neuf mille francs, l'avoit envoyé querir, et il étoit à Saint-Germain. Il fut fort effrayé quand je l'envoyai chercher, en arrivant, pour lui dire tout ce qui s'étoit passé. J'oubliois que madame de Montespan lui avoit dit : « Sans Mademoiselle qui s'en est mêlée, seriez-vous payé de toutes les choses que je viens de dire, qui montent à des sommes immenses ? Le roi le fait à sa considération : on n'a pas accoutumé d'en user ainsi après les disgrâces. »**

On ne peut exprimer l'étonnement où étoit Barail X il avoit beaucoup d'empressement que ces affaires fussent finies; car son dessein étoit de se retirer et de dire à M. de Lauzun : « N'étant plus utile à votre service et ayant fait tout ce que j'ai pu en exécutant les ordres de Mademoiselle, je ne veux plus me mêler de rien; j'aurai l'honneur de vous voir de temps en temps. » Je combattois toujours ce dessein, voulant qu'il demeurât auprès de M. de Lauzun; mais ne pouvant l'y faire résoudre, il m'avoit promis qu'il demeureroit toujours auprès de Luxembourg où il étoit, et qu'il viendrait quand je l'enverrois querir, et à Choisy et à Eu avec moi, quand je lui commanderois.

M. de Lauzun m'avoit dit quelquefois, depuis qu'il

(1) Il a été question plus haut (t. III, p. 478) des compagnies de gentilshommes au bec-de-corbin, qui faisaient partie de la maison militaire du roi. On a vu que Lauzun commandait la première de ces compagnies.

étoit venu, en parlant de mes affaires : « Il me semble que vous devriez tenir votre conseil toutes les semaines et me faire l'honneur de m'y appeler. Barail y seroit : au moins on sauroit comme toutes choses vont. » Je lui disois : « Vous êtes un plaisant homme d'affaires ! Assurément que j'ai assez de confiance en vous pour vous les dire ; mais cela seroit ridicule d'en user d'une autre manière que celle que j'ai eue jusqu'ici. » Ce n'étoit qu'en passant que cela se disoit. Je reprends à Barail ; comme je dis : « Mais, hélas ! cela finira bientôt, » il fut tout le soir à lamenter et à tâcher que je ne prisse pas garde à tout ce que M. de Lauzun avoit dit. On me vint dire que le souper du roi étoit arrivé.

Le lendemain il vint à ma chambre, avant que le service se fit, le jeudi saint, pour me dire que M. Colbert avoit achevé toutes les affaires de M. de Lauzun ; qu'il en portoit toutes les expéditions. Il en avoit pour neuf cent quatre-vingt mille livres ; il peut m'en avoir quelque obligation, et on verra par la suite que l'on me l'a assez reproché. Je revins le vendredi et le samedi à Paris pour y faire mes pâques. Je vis Barail le soir en arrivant, qui me dit qu'il ne savoit si M. de Lauzun viendroit ; qu'il étoit aux Pères de la doctrine chrétienne (1), fort enrhumé. Il vint un moment après, et ne se souvenant point de tout ce qu'il avoit fait le mercredi mal à propos, ne parlant que de son rhume et de faire ses pâques, il dit à Rollinde de demander au curé de

(1) Les Pères de la doctrine chrétienne habitaient rue des Fossés-Saint-Victor une maison appelée *Maison de Saint-Charles*, parce qu'elle était sous l'invocation de Saint-Charles Borromée.

Saint-Germain qu'il les fit chez ces Pères où il étoit. Il parla fort de Dieu et paroissoit dans une fort grande dévotion, et fit sa visite courte.

Le lendemain, je fus le matin et l'après-dîner à ma paroisse. Au retour je le trouvais avec Barail ; il s'étoit fort promené dans le jardin ; il me parut fort en méchante humeur, et Barail fort triste. Je lui dis : « Voilà vos affaires finies ; vous aurez bien de l'argent. » Il se mit à jurer qu'il n'en avoit que faire ; qu'il jetteroit toutes ces assignations (1) volontiers dans la rivière ; qu'il aimeroit mille fois mieux sa charge ; que dans un traité qu'il avoit commencé du temps de M. Fouquet, on lui promettoit de la lui rendre, et que l'on recommenceroit tout de nouveau, lorsque Barail arriva pour le faire sortir ; qu'il ne douta point qu'après avoir tant donné je n'eusse obtenu sa charge, et qu'il avoit tant dit à Barail, quand il alla à Pignerol : « Point de liberté sans cela. » Je lui dis : « Vous n'avez point de mémoire ou vous m'avez caché ce traité ; car vous m'avez souvent dit que pendant votre prison vous n'aviez eu nul commerce, et que vous ne saviez pas pourquoi on ne s'étoit pas plus donné de soin de chercher à en avoir pour votre charge. Lorsque vous sortîtes de quartier la dernière fois, vous disiez que vous en étiez las ; que vous aviez les jambes tout écorchées d'être toujours à cheval après une calèche. » Il se mit à jurer et dit qu'il ne pouvoit y avoir que des coquins qui tinssent de pareils discours. Je lui dis : « Je suis donc une coquine ? car c'est à moi que vous l'avez dit. » Il s'emporta fort ; je

(1) Mandats sur le trésor assignés sur un fonds spécial.

ne savois contre qui c'étoit, ni ce qu'il avoit. Il n'y avoit que Rollinde, Barail et moi; cela dura long temps. Quand il ne parla plus, je lui dis : « Vous devez être las d'avoir tant parlé et si mal à propos. Il faut que j'aie bien de la bonté pour vous et que vous soyez bien persuadé, comme vous avez lieu de l'être, de l'attachement de Barail et de Rollinde, pour faire une telle vie. » Il se radoucît sur l'attachement qu'il avoit pour le roi, sa tendresse, son amitié pour lui, qui le troubloient toutes les fois qu'il songeoit qu'il en étoit éloigné. Je lui dis que ce n'étoit pas le moyen de s'en rapprocher que de paroître toujours emporté, comme par le passé. Je lui fis une correction fort douce, mais fort bonne, dont il avoit un fort grand besoin, qu'il reçut fort bien, et m'en retournai à Saint-Germain le jour de l'âques.

Sur les six heures, je reçus un paquet de Rollinde où étoit une lettre de Barail. Rollinde me mandoit qu'il m'envoyoit une lettre qui m'en diroit plus qu'il ne m'en pouvoit dire; que Barail étoit parti, qu'on ne savoit où il étoit allé; qu'il étoit au désespoir, et M. de Lauzun, qui l'étoit allé chercher. Je lus sa lettre : il me demandoit pardon s'il s'étoit retiré, sans prendre congé de moi; mais qu'il croyoit que je n'en serois pas surprise; qu'il m'avoit toujours dit que, dès qu'il ne seroit plus utile à M. de Lauzun, il se retireroit; qu'il étoit temps de songer à son salut; qu'il ne s'étoit que trop occupé aux affaires du monde; qu'il prioit Dieu sans cesse de me faire aussi grande dans le ciel que je l'étois sur la terre, et que je me voulusse aider des talents qu'il m'avoit donnés pour le servir et le connoître, et pour songer plus à l'autre monde qu'à celui-ci : la plus belle

Vertus (1), où il avoit trouvé Barail, qui avoit été fort surpris quand il les avoit vus entrer; que M. de Lauzun avoit fort pleuré et Barail aussi, et qu'il ne témoignoit pas vouloir revenir; que M. de Lauzun y étoit demeuré à coucher, et qu'il espéroit de le ramener; que pour lui il ne l'espéroit pas. Dans ce temps-là M. de Lauzun revint, qui nous conta que le soir il croyoit l'avoir gagné; qu'il avoit couché dans sa chambre; mais que le matin il s'étoit levé comme il dormoit; qu'il étoit sorti, et que personne n'avoit su dire où il étoit allé (2). Il paroissoit fort affligé : nous lamentâmes beaucoup tous deux.

Je fus un jour à Paris; puis je m'en retournai à Saint-Germain. Le roi vint à Saint-Cloud, où il fut huit jours. Je vins un tour de trois à quatre heures à Paris; M. de Lauzun vint chez moi; madame la marquise de Lévi (3) y vint; il me dit : « Ah ! la fâcheuse femme ! laissez-la là, afin qu'elle s'en aille. » Je lui dis : « Je lui vais parler; après cela elle s'en ira. » Je vis sa belle-fille, qui s'approcha de lui et qui le traita comme une personne qui le connoissoit. Je demandai à madame de Lévi :

(1) Communauté de filles établie en 1681 dans la rue Saint-Bernard, au faubourg Saint-Antoine.

(2) Mademoiselle a ajouté sur une feuille volante (n° 279 du t. II du ms.) : « Quand il (Lauzun) fut à Notre-Dame-des-Vertus, il dit de porter un sac de mille pistoles et de le mettre dans le lit de Barail. Le sac fut reporté à Paris chez M. de Lauzun, avant qu'il arrivât. J'ai appris cela longtemps depuis. »

(3) Il s'agit probablement ici d'Anne Perdrer, troisième femme de Roger de Lévi. Sa belle-fille, Madeleine de Lévi, épousa Louis Fouquet, marquis de Belle-Isle. Ce qui rend notre supposition plus vraisemblable.

ne falloit là qu'une petite maison à venir manger une fricassée de poulets et point pour y coucher. Toutes ces terrasses coûtent des sommes immenses : à quoi cela est-il bon ? » Quelqu'un lui dit que ce n'étoit pas trop beau pour moi. Il se mit à jurer qu'il étoit bien aisé à ceux, à qui cela ne coûtait rien, d'en parler. Je lui dis que je n'avois rien fait que par l'avis de M. Colbert. Il dit : « Vous le payera-t-il ? Pour moi, j'ai sujet de trouver à redire ; vous auriez mieux employé cet argent en me le donnant. » Je lui répondis doucement : « Je vous en ai assez donné et fait donner pour que vous soyez encore content, et j'en ai assez donné aussi pour racheter votre mauvaise conduite. » Il alloit jouer partout, jouoit un fort gros jeu. Quand il perdoit, il étoit au désespoir ; il venoit chez moi grondant.

Un jour je faisois mettre des pierreries en œuvre : on avoit besoin de deux diamants pareils. Rollinde dit : « Cela pourroit être fait avec un ou deux de ceux de M. de Lauzun ; on les remettra : il y en a comme il faut. » Je ne voulois point ; **Barail** m'en pressa : ils étoient ordinaires et ne servoient de rien (1). Quand il revint, je dis à Rollinde : « Je lui veux donner quatre diamants pour lui servir de boutons à ses manchettes. Ils seront fort beaux, de mille pistoles les quatre. » Rollinde le lui dit, et lui en porta à choisir ; il en prit, les mit à ses manchettes et les montra à des dames qui jouoient avec moi. Le lendemain il dit : « Tout le monde les a trouvés vilains, et qu'ils ne valoient pas ce

[Retour à l'Accueil / Back Home](#)

X

(1) Les anciennes éditions portent : « Ils ne valoient pas plus de deux cents livres pièce. » Il n'y a pas un mot de cela dans le manuscrit.